



COMMENTRY Commentry, le 17 novembre 2011

Monsieur le Président
de la Commission Nationale
du Débat Public

20 avenue de Ségur

75007 PARIS

Service conseil municipal/archives

Dossier suivi par :

M-Laure PUCENOT NICOLAS
Tél : 04 70 08 35 16

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la motion relative à la création d'une ligne à grande vitesse desservant l'Auvergne, adoptée à l'unanimité, lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2011.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Louis GABY

Mairie

Mairie de Commentry
Place du 14 Juillet
B.P. 7
03600 Commentry

N° vert 08 000 03600

Fax 04 70 08 33 59

Courriel
mairie@ville-commentry.fr

www.ville-commentry.fr

En effet, le projet de LGV-POCL répond au triple enjeu national, régional et local :

- national, car il répond à la saturation actuelle du Paris-Lyon, dont le trafic, à l'horizon 2025, est estimé à 65 millions de voyageurs par an ;
- régional, car en reliant l'agglomération clermontoise à l'axe Paris-Lyon, c'est toute la région qui entre dans le réseau européen de la grande vitesse ;
- local, car il permettra, grâce au raccordement de chacune des 3 agglomérations (Moulins, Montluçon et Vichy) au TGV, de relever le défi démographique et de développement économique. De surcroît, l'articulation avec les TER doit produire un meilleur niveau de service favorisant ainsi une fréquentation accrue. Son rayonnement sera ainsi bénéfique pour l'ensemble de nos territoires.

Nous demandons une offre de services compétitive et économiquement attractive par rapport à la voiture et à l'avion, favorisant le report modal et l'impact économique mais permettant aussi des allers-retours dans la demi-journée vers Paris et Lyon, depuis Vichy, Moulins et Montluçon, comme pour toutes les agglomérations importantes du "Grand Centre".

Ce projet doit également s'accompagner de la modernisation des infrastructures existantes, comme par exemple l'amélioration de la ligne Montluçon/Bourges.

Considérant que ce projet constitue un enjeu territorial et revêt un caractère important pour le monde économique, les entreprises, et les particuliers, le conseil municipal de Commentry soutient tout projet permettant de relier Montluçon et Paris sur un temps de parcours significativement inférieur à deux heures, sans préfigurer du choix d'un tracé compte tenu des débats publics qui doivent recueillir la participation du public dans le processus d'élaboration de ce projet d'aménagement.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte la motion,

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Jean-Louis GABY

Ont voté pour : 29
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0